

rapport sur les opérations absolument nécessaires, et elles seront exécutées.

Hon. M. LANGEVIN—Si l'ingénieur eût fait rapport, lorsque j'étais à la tête du département, que les fortifications avaient besoin de réparations, je me serais occupé immédiatement de la chose; mais ce rapport n'a été présenté qu'en 1873. Les murs de la citadelle sont aujourd'hui fort délabrés.

M. MASSON—Je désire savoir si le gouvernement va prendre quelque mesure en vue de l'embellissement de la cité de Québec?

Hon. M. MACKENZIE—Nous n'avons pas encore considéré la question d'une manière définitive. Un officier du génie a fait l'examen des remparts l'an dernier, afin de voir jusqu'à quel point le gouvernement pourrait accéder aux désirs exprimés par le Conseil-de-Ville et la population. Il a été entendu que la ville pourrait continuer certaines rues à travers les remparts, pour la facilité du public, si elle voulait faire construire à ses frais des barrières artistiquement travaillées afin de conserver la beauté historique de la ville. Le Conseil-de-Ville a accepté cette condition, et le gouvernement est tenu de laisser continuer certaines rues de la ville à travers les remparts, si l'intérêt public le permet.

L'item est adopté.

L'item de \$3,000 pour l'hôpital de marine de Sydney est pris en considération.

M. MACKAY (Cap-Breton)—Quel sera le coût de l'édifice?

Hon. M. MACKENZIE—\$12,348.

M. MACKAY—A-t-on demandé des soumissions pour la construction de l'hôpital de marine de Sydney?

Hon. M. MACKENZIE—Je ne le pense pas.

M. MACKAY—Le montant nécessaire doit-il être affecté cette année?

Hon. M. MACKENZIE—Non.

M. MACKAY—Doit-on construire l'édifice?

Hon. M. MACKENZIE—Pas cette année.

M. MACKAY—Lorsqu'un crédit est voté pour cette fin, on devrait commencer immédiatement les travaux. Six cents bâtiments de mer environ viennent faire escale à Sydney et Sydney-Nord, et la petite vérole ayant été introduite dans la localité il y a deux

ou trois ans, il en résulta pour le gouvernement une dépense de deux à trois mille piastres. Il n'est pas juste de négliger ce fort important. Une station de quarantaine y est absolument nécessaire. Le gouvernement devra en porter la responsabilité, si la petite vérole est introduite de nouveau cette année dans la localité.

M. McDONALD (Cap-Breton)—Mon honorable collègue a lu, au mois de janvier 1874, une lettre du premier ministre, disant que l'on allait commencer les travaux immédiatement; mais il s'est élevé quelque difficulté au sujet de l'emplacement des deux bâtiments. On devrait, selon moi, construire les deux édifices au même endroit, et ils pourraient être visités par un seul médecin à moins de frais.

M. MACKAY—L'opinion des officiers envoyés sur les lieux par le gouvernement est absolument opposée à cette manière de voir. La population de Sydney ne consentira jamais à la construction d'un hôpital de quarantaine dans les limites de la ville.

M. FLYNN—Pourquoi l'item de \$1,000 pour la construction d'un hôpital de marine à Arichat, qui a été affecté l'an dernier pour cette fin, n'est-il pas inscrit de nouveau au budget?

Hon. M. MACKENZIE—Pour la simple raison qu'il est impossible de construire un hôpital pour la somme de \$1,000. Il n'y a aucun bâtiment étranger qui se rende à ce port de nature à rendre cet établissement nécessaire.

Hon. M. TUPPER—Il est vrai qu'il n'y a pas beaucoup de commerce étranger à Arichat; mais des bâtiments partis de New-York et Boston, où règne la petite vérole, viennent y faire escale.

Hon. M. MACKENZIE—S'il est constaté que l'hôpital est nécessaire, il sera construit; mais on aurait tort d'être sous l'impression que l'on établirait des institutions de cette nature dans chaque petite localité qui se trouve sur nos côtes.

M. FLYNN—Plusieurs cas de petite vérole ont été introduits à Arichat avant 1873 par des bâtiments venus des Etats-Unis. Ce fait ayant été porté à la connaissance du gouvernement, une somme de \$1,000 fut inscrite au budget pour la construction d'un hôpital de